



Synthèse du forum 3

« Face à la crise économique et sociale, quels partenariats ? »

Présidence :

Gisèle Stiévenard, 1^{ère} vice-présidente de l'UNCCAS, adjointe au maire de Paris

Intervenants :

- Olivier Prevot, délégué départemental du Territoire de Belfort – Professeur d'université sur le management des politiques sociales
- Hervé de Ruggiero, directeur général de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS)
- Nicole Bréjou, chef du département partenariats, Pôle Emploi
- Anne JOUBERT, chef de bureau Politiques d'insertion et de lutte contre les exclusions, DGAS

Problématique :

L'usager reste le point commun de l'ensemble des politiques menées par les différentes collectivités territoriales et leurs établissements publics. Face à la crise, les interactions des champs de compétences de chacun méritent d'être optimisées afin d'améliorer l'accompagnement des usagers les plus fragiles et les plus exposés aux difficultés. Ces dynamiques reposent sur l'approfondissement ou l'expérimentation de démarches partenariales au sein desquelles les CCAS/CIAS ont toute leur place.

Synthèse des présentations et échanges :

Les C.C.A.S mène des actions de proximité. Ce sont des capteurs sociaux, des baromètres très sensibles. Ils visent à développer des stratégies pour réduire et prévenir les difficultés sociales rencontrées par la population. Ils agissent comme des amortisseurs sociaux.

Cependant, au regard de la complexité des situations des personnes, les partenariats sont aujourd'hui une nécessité pour pouvoir proposer aux populations des parcours cohérents.

La combinaison des dispositifs institutionnels et associatifs avec des cultures différentes sur un même territoire doit permettre d'aboutir à la co-construction de parcours cohérents et adaptés.

Le partenariat vise donc à proposer un dispositif global plus lisible pour les personnes les plus en difficultés.

Les participants au forum se sont entendus sur la nécessité des partenariats, leurs préalables et la nécessité de leurs renforcements afin de lutter contre la crise qui se vit sur le territoire, qu'il soit urbain ou rural.

Les services doivent offrir une chaîne complète. Or un partenariat s'organise, ne se décrète pas.

Il faut donc formaliser les réseaux : qui fait quoi ? qui porte ? et lever les points de blocage.

Les échanges ont donc porté sur la définition d'un partenariat réussi :

- il traduit un renforcement de la confiance,
- il permet une meilleure connaissance réciproque,
- il doit s'appuyer sur un diagnostic partagé (qui implique aussi un travail nécessaire de rapprochement des données et indicateurs des différents partenaires ainsi qu'une concertation renforcée autour des chiffres). Cette phase d'échanges est aussi nécessaire afin d'instaurer des processus fluides de collaboration entre les institutions/partenaires.

Trois phases dans la construction du partenariat :

- Phase de formalisation : le partenariat doit être formalisé et ne pas être un « simple » partenariat de personnes. Il doit reposer sur un texte cadre, émis et amendé par les différents partenaires (= charte d'engagements) Il doit organiser la coordination et le pilotage entre les compétences des acteurs.
- Phase politique : définition des priorités, orientations, prise de décision.
- Phase opérationnelle : convention de partenariat, notamment des conventions d'objectifs et de moyens avec les partenaires associatifs.

La construction du partenariat s'inscrit dans le temps, c'est un processus au long cours et qui requiert un maintien du dialogue au-delà et après la formalisation.

La place des personnes aidées ne doit pas être oubliée dans la construction du partenariat : elles sont et doivent être au coeur des dispositifs (question de la gouvernance locale) et il faut leur donner des outils pour connaître les enjeux de leurs propres engagements, favoriser leur participation pour leur permettre d'accéder à une utilité sociale.

La place de l'Etat dans les partenariats a plusieurs fois été évoquée : l'Etat impulse mais ne dirige plus les politiques sociales. Il dicte la norme.

Deux aspects du partenariat ne doivent pas être oubliés :

- La dimension de développement durable dont un des piliers est le social.
- Devoir de parole des élus, de mise en lien entre les acteurs